

QUESTIONS ÉCRITES 2019 -- SCHRIFTELIJKE VRAGEN 2019

QUESTIONS ECRITES POSEES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 84, §3 DE LA NOUVELLE LOI COMMUNALE -- SCHRIFTELIJKE VRAGEN GESTELD IN TOEPASSING OP HET ARTIKEL 84, §3 VAN DE NIEUWE GEMEENTEWET

5. Question de Madame Claire GERAETS, conseillère communale, du 4 février 2019 -- Vraag van mevrouw Claire GERAETS, gemeenteraadslid, van 4 februari 2019.

Question relative au dispositif Housing First.

Lors du Conseil Communal du 30 janvier 2019 dernier, il est fait état que la Commune de Schaerbeek participait au dispositif Housing First.

Pouvez-vous m'indiquer combien de personnes bénéficient de ce dispositif, et depuis combien de temps ?

Réponse

Nous revenons sur votre interpellation à propos du dispositif Housing First. A Schaerbeek, l'accueil via ce dispositif s'est organisé en collaboration avec le Foyer schaerbeekois.

Pour rappel, le Housing First vise à proposer aux sans-abri les plus vulnérables un accès direct de la rue vers un logement permanent ainsi qu'un accompagnement adapté.

Dès 2013, le Foyer a pu mettre à disposition 8 logements. Il s'agissait de logements que le Foyer destinait à une rénovation 'lourde' et qui disposaient encore du confort de base. Le principe est simple : vu l'imminence des travaux, le logement ne peut être remis sur le marché locatif classique, pour une durée de 9 ans. Mais il peut encore accueillir un occupant pour une durée de maximum 18 mois.

Des conventions d'occupation précaire entre Foyer et un opérateur social en santé mentale et exclusion sociale (Smes-B) ont été conclues. Au terme des conventions, les occupants sont relogés dans un logement du Foyer schaerbeekois, conformément à la réglementation sur le logement social et les diverses dérogations quelle organise (article 33 de l'AGRBC).

Depuis 2018, trois nouvelles occupations sont organisées. De 8, on est donc passé à 11 occupants.

A noter que le Foyer est le principal partenaire bruxellois du Smes-B en matière de Housing First avec 11 sur près de 40 occupants. D'autres associations mènent aussi des projets Housing First en Région bruxelloise: 'Infirmiers de rue' et asbl 'Diogène' pour les personnes sans-abris, 'Step forward' pour des jeunes de 18 à 25 ans.

Le Foyer reste attentif à reproduire le dispositif dès que les conditions du logement le permettent. Rappelons aussi qu'en matière d'accompagnement social, le Foyer et le Smes-B travaillent en étroite collaboration avec le Cpas.

Nous sommes désolés du délai anormalement long mis à vous répondre. Nos services ont dû rassembler des infos qui n'étaient a priori pas du ressort de notre administration.